

MESSAGES

Bulletin de Liaison du Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur

Beaucoup de nouveautés pour le SAGES en ce début d'année. Tout d'abord, un rapprochement avec la CONFEDERATION GENERALE DE L'ENCADREMENT (CGC) et la Fédération de l'Enseignement et de la Recherche (FER), approuvé à l'unanimité par les adhérents réunis en assemblée générale à Marseille, le 17 janvier dernier (voir le compte rendu p. 7 et la rubrique « CFE-CGC » sur notre serveur Internet). Dans le précédent numéro de *MESSAGES*, Denis Roynard donnait les raisons de ce rapprochement. Grâce à son adhésion à la FER, le SAGES est désormais dûment habilité à représenter les professeurs agrégés du supérieur auprès du Ministère de l'Education Nationale. Notre syndicat aura, de même, la possibilité de présenter une liste lors des prochaines élections à la CAPN des professeurs agrégés, possibilité que la loi Perben lui aurait nié s'il n'était pas entré dans l'une des confédérations syndicales officiellement reconnues par la Loi.

Pour la première fois le SAGES a fait l'objet d'un article de presse, dans *La Provence*. De nombreux autres contacts ont été pris avec la presse écrite et audio-visuelle, locale et nationale. Nous espérons que les média feront bientôt entendre la voix du SAGES !

Du nouveau aussi dans notre bulletin syndical, puisque des adhérents acceptent de nous faire part de leur expérience professionnelle (voir p. 15). Le SAGES, en effet, est non seulement un syndicat au sens habituel du terme, mais il se

veut aussi un lieu d'échange et de partage. Il a pour vocation de faciliter le développement professionnel de ses adhérents. A votre plume, donc !

Autre nouveauté : la 1^{ère} fiche «SAGES-Pratique», qu'il convient de conserver précieusement !

Je terminerai ce très court éditorial en évoquant notre pétition «anti-anti-PRAG» et les nombreuses réactions que cette dernière a suscitées ici et là, souvent enthousiastes, parfois virulentes. Quoi qu'il en soit, le SAGES a fait parler de lui, et c'est bien ce que nous espérons ! Au fait, avez-vous signé cette pétition ?

Thierry KAKOURIDIS
Secrétaire Général

Dans ce numéro

- ◆ **Le Mot du Président** p. 2
- ◆ **Compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 janvier 1998** p. 7
- ◆ **Un article pour « la guilde des doctorants »** p. 12
- ◆ ***La presse parle du SAGES*** p. 14
- ◆ **Le Forum des Adhérents : « Des humanités dans les formations scientifiques »**
par P. Ayoun et R. Piana, ENSTA p. 15
- ◆ **Lettre au ministre au sujet du recrutement des Agrégés dans le supérieur** p. 19

◆ Le Mot du Président

Puisque les attaques contre les agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur proviennent essentiellement de scientifiques, qu'il s'agisse de collègues enseignants chercheurs ou de jeunes loups impatients de trouver une place, je centrerai l'analyse qui suit sur le domaine scientifique. Je n'ai pas pour objectif de dénigrer une activité fondamentale pour l'université, la recherche scientifique, mais d'apporter quelques tempéraments aux expressions d'autosatisfaction aux-quelles se laissent aller certaines personnes, souvent re-layées avec la plus grande complaisance par des politiciens en mal de bilan ou de programme (que ne ferait-on pas pour vanter ses mérites, ceux de ses enfants, ceux de sa région... ?).

Je sais mon entreprise ardue parce qu'elle ne va pas dans le sens du vent. Un homme de la trempe d'Henri Bouasse¹ eût mieux convenu que moi à cette besogne, non seulement par son talent universitaire (ses livres sont toujours recherchés dans le monde entier) mais aussi et surtout par son sens aigu de l'analyse, son indépendance d'esprit et ce qu'il faut bien appeler du courage, à une époque où le principe de l'indépendance des universitaires n'avait pas encore été reconnu comme un principe de valeur constitutionnelle. Eh oui, paradoxalement, c'est maintenant qu'ils sont protégés que la plupart de nos collègues n'ont plus rien d'original (je n'ai pas dit : loufoque...) à exprimer ou à revendiquer concernant l'organisation de l'Université ; ce qui fait défaut ici en vérité n'est

pas tant l'esprit contra-dictoire que l'esprit critique.

Après un bref rappel des poncifs à la mode, que bon nombre de perroquets déclinent à longueur de temps, je rappellerai en quoi consiste l'activité de recherche pour la plupart de mes collègues, et à quelles contraintes elle est soumise. J'indiquerai ensuite en quoi les activités de chercheur et d'enseignant ne se confondent pas, en soulignant à grands traits leur différence de nature. Puis je préciserai en quoi consiste la spécificité de l'enseignement universitaire, et son utilité dans le développement des sciences. Je poursuivrai en rappelant les carences du système universitaire traditionnel, et je terminerai en expliquant pourquoi les professeurs agrégés permettent d'y remédier.

Les prémisses du discours en vogue, dont notre ministre est l'un des promoteurs, consistent à énoncer *qu'aujourd'hui, les choses bougent très vite*, que les savoirs que l'on a acquis, telles des denrées périssables, sont voués à être très vite périmés, et donc qu'il ne s'agit pas tant de former des hommes savants que des hommes capables d'innover. D'où le corollaire immédiat qu'il faut soi-même² être un *innovant* pour être à même d'inculquer ce fameux esprit d'innovation à ses disciples (« voilà justement ce qui fait que votre fille est muette »).

Que les sciences progressent grâce aux innovations et donc aux *innovateurs* est une tautologie qu'il serait absurde de vouloir réfuter, mais l'histoire des sciences et un minimum de culture scientifique nous apprennent que les

² L'usage immodéré du « moi, je » par Claude Allègre, qui se donne sans cesse en exemple, a été dénoncé de façon cinglante par Régis Debray dans un article du *Monde* daté du 3/3/98, en réponse à l'ahurissant monologue du ministre intitulé « Ce que je veux », paru dans le même journal le 6/2/98.

fameuses *idées nouvelles* dont on nous rebat les oreilles ne sont le plus souvent que des reprises ou des adaptations d'anciennes idées nouvelles, et que les savants ayant provoqué des avancées réellement déci-sives de la science ne sont pas légion, ce qui n'exclut pas bien sûr qu'il y en ait de plus modestes à leurs côtés. Si la naïveté de certains scientifiques ignorant les travaux de devanciers prestigieux leur a parfois permis de faire des découvertes intéressantes en les affranchissant de la réserve et d'un schéma de pensée paralysants, que l'admiration immodérée des plus grands savants provoque parfois, il n'est pas moins vrai qu'une bonne connaissance de *l'état de l'art* telle que la possèdent les professeurs agrégés leur donne des éléments critiques pour apprécier à leur juste mesure les travaux de leurs contemporains dans un grand nombre de domaines. On nous objectera que l'art (en l'occurrence la recherche) est difficile, ce que nous ne nions pas ; mais il y a *art* et art, et dire « je fais de la recherche, comme Einstein, j'appartiens donc à la même catégorie, celle des chercheurs, des innovateurs » est un raccourci caricatural, parce qu'il en est de la recherche scientifique comme des autres domaines, on y trouve, entre autres, des boeufs et des grenouilles, à la manière de La Fontaine. Et si les *grenouilles* ne sont pas méprisables en tant que telles, s'il est des travaux de recherche qu'il est légitime de subventionner ou de publier parce qu'il s'y attache un intérêt scientifique ou industriel, que les chercheurs dont l'unique gloire consiste à avoir écrit une vingtaine d'articles sur les propriétés pataphysiques du perlimpimpinate de sodium ne viennent pas plastronner en nous expliquant qu'ils sont l'équivalent, *dans leur domaine*, des plus grands savants. En effet, à ce compte là, n'importe qui pourrait se prétendre, *dans son domaine*, l'équivalent

¹ Célèbre physicien français du début du siècle.

d'Isaac Newton ou de Léonard de Vinci³.

Ayant été pendant quelques années responsable des stages et projets de fin d'études dans l'école d'ingénieurs où j'enseigne, j'ai pu analyser plusieurs centaines de sujets d'études proposés par des établissements industriels ou universitaires, que ce soit à des élèves ingénieurs ou à des étudiants de DEA. J'ai constaté que certains laboratoires qualifiés d'universitaires menaient des études très appliquées, proches de ce que l'on demande à une équipe d'ingénieurs d'étude dans une entreprise, alors que des laboratoires industriels pouvaient développer des recherches fondamentales, sans retombées immédiates attendues, et que l'on aurait été moins surpris de trouver à l'université ou dans un organisme de recherche public. Ces véritables travaux de recherche, les industriels les confient très souvent avec succès à de jeunes ingénieurs frais émoulus de l'école, que leurs compétences et leur enthousiasme qualifient pleinement pour être des *innovateurs*, alors même qu'ils n'ont pas *officiellement* été formés à la recherche. Je ne veux nullement par là nier l'intérêt des laboratoires universitaires et des formations doctorales en général, mais on ne saurait, dans le domaine des sciences appliquées, qui « emploie » la majorité des scientifiques, leur attribuer l'exclusivité de l'activité de recherche, ni même celle de la formation des futurs *innovateurs*. Il me semble par ailleurs bien présomptueux de prétendre être capable d'accoucher à la chaîne d'*innovateurs*; forme-t-on des découvreurs, au sens où on les formerait à découvrir? L'exemple du *maître décou-*

vreur peut certes susciter les vocations de ses disciples, mais il ne saurait être une condition suffisante, et l'histoire montre qu'il n'est pas toujours nécessaire, et qu'à l'origine d'une vocation, on trouve souvent quelqu'un qui a su donner le goût d'une discipline, alors même qu'il n'a pas lui-même contribué au développement de ladite discipline. Ce qui compte pour devenir un *innovateur*, ce n'est donc pas une estampille officielle, mais des capacités suffisantes au service d'un état d'esprit, celui du découvreur, qui ne s'administre pas par perfusion doctorale. Ainsi, dans le domaine littéraire et artistique, combien de docteurs ou d'agrégés parmi nos grands écrivains, combien de *peintres officiels* de jadis depuis supplantés par certains de leurs contemporains? « Oui, mais aujourd'hui, nos grands scientifiques sont presque tous des chercheurs officiels, professeurs d'université ou directeurs de recherche dans tel ou tel organisme! » nous répondent nos détracteurs. De toute évidence, ils confondent la cause et l'effet: c'est parce que la science exige aujourd'hui d'énormes moyens financiers et une division accrue du travail que celui qui souhaite faire de la recherche doit se plier aux conditions qu'on lui impose: il n'a pas le choix! Et si certains *élus* argumentent avec candeur de leur propre exemple pour expliquer que le système de sélection fonctionne idéalement puis-qu'ils ont été choisis, l'histoire nous enseigne que l'Université n'est pas exempte des intrigues et des passions les plus vulgaires, et il nous suffit d'ouvrir les oreilles et les yeux là où nous officions pour constater que ces turpitudes restent d'actualité, que des talents prometteurs sont évincés à la suite de luttes de clans ou par jalousie, sans avoir toujours la possibilité de représenter leur candidature aux emplois universitaires qui avaient leur préférence (il faut bien vivre!).

L'expression du talent littéraire ne nécessite pas de gros investissements financiers⁴, et le qualificatif d'amateur n'est en rien réducteur dans ce domaine, alors que les enjeux industriels des applications de la science nécessitent une rationalisation des tâches, une professionnalisation qui tend à laisser de moins en moins de place à l'amateurisme, même le plus éclairé. La liberté qu'a tout universitaire de choisir son domaine d'investigation est subordonnée à l'obtention des moyens matériels et humains pour mener sa recherche, ce qui limite nécessairement le nombre d'individus pouvant réellement en jouir, ainsi que la marge de manoeuvre dont ceux-ci disposent: dans une situation de concurrence industrielle exacerbée, le pays ne pourrait se permettre d'entretenir à ses frais des dizaines de milliers d'*électrons libres*, l'investissement universitaire scientifique entrant dans une stratégie globale qui nécessite une certaine coordination. Cette organisation n'exclut pas une certaine forme d'indépendance grâce, entre autres, à la possibilité d'un changement de thème ou d'équipe de recherche. Toutefois, force est de constater que cette indépendance est de aujourd'hui remise en question, tant par l'obligation qui est faite aux directeurs de laboratoires de trouver leurs propres financements, et de jouer ainsi les commerciaux condamnés à « vendre leur produit », que par les critères retenus pour l'avancement de carrière, qui poussent à une inflation galopante dans la production d'articles et de rapports en tous genres. Les *happy few* qui, à tort ou à raison, ont gagné suffisamment de crédit auprès des instances administratives pour qu'on leur

³ J'emploie ici le conditionnel, mais j'ai pu constater que certains contemporains ont déjà franchi le pas ou, plus influents, ont demandé à l'un de leurs « courtisans » de s'acquitter de cette besogne.

⁴ Demeurent aussi les problèmes liés à la diffusion des oeuvres; on n'échappe pas davantage au marketing lorsqu'il s'agit de se faire (re)connaître et apprécier.

laisse davantage la bride sur le cou, se voient corrélativement confier des rôles de « timoniers » dans leurs branches respectives, et parfois même bien au-delà (l'un d'entre eux est maintenant notre ministre). L'exemple d'un brillant physicien français, aussi médiatique que démagogue, qui déclara dans les années soixante-dix qu'il fallait mettre un frein à la recherche sur les supraconducteurs haute température (l'une des découvertes majeures de cette fin de siècle) parce qu'il n'y avait « plus rien à trouver dans ce domaine » (sic), montre qu'il faut une bonne dose de lucidité et de modestie pour que les galons universitaires empêchent toute dérive vers l'autoritarisme et le discours péremptoire : le jeune *innovant* d'hier devient parfois un petit chef irascible et castrateur...

Pour en revenir à notre propos, l'enseignement supérieur, la nécessité d'un lien étroit entre enseignement et recherche n'implique pas pour autant, comme voudraient le faire croire certains, que l'activité de chercheur et celle d'enseignant soient les deux composantes indissociables d'un même métier, celui d'enseignant chercheur. Il s'agit en vérité de **deux activités différentes**, tant par leur nature que par leur objet. Même si elle est parfois susceptible de trouver des applications dans des secteurs très divers, l'activité d'un chercheur a toujours pour objet un domaine très étroit. Et ce n'est pas déprécier cette activité que d'affirmer que, dans l'immense majorité des cas, son résultat, je veux dire l'apport objectif à la science déjà acquise (je ne parle pas du volume de papier noirci et des reconnaissances officiel-les), se résume à très peu de choses, même s'il faut parfois une grande science pour pouvoir y accéder⁵. Laissons de côté le Collège de

France et quelques autres chaires prestigieuses qui ne concernent qu'un très petit nombre de brillantes individualités et qui sont en quelque sorte taillées sur mesure, pour nous concentrer sur les catégories plus générales du premier et du second cycle universitaires, voire de certains troisièmes cycles, où l'enseignant universitaire s'adresse à un public large et divers. Même s'il est également chercheur, la majorité de ses étudiants ne travaillera pas dans le même créneau très étroit que le sien, c'est à dire, pour fixer les idées, dans la même section du CNU. Ce qui lui est demandé en tant qu'enseignant, ce n'est pas de se limiter aux travaux qu'il a développés ou qu'il est en train de développer, mais de procurer à ses étudiants des outils pour leur activité future. Tant l'intérêt de ces derniers que l'honnêteté intellectuelle lui commandent de déborder du cadre profond (c'est un crédit que je lui accorde) mais étroit de sa recherche, de ne pas limiter son exposé à sa seule contribution ou à ses spéculations du moment ; il arrive même fréquemment, surtout lorsqu'il débute ou que *les plus gradés* se sont déjà servis, qu'il lui échoie d'enseigner des disciplines qui lui sont étrangères ou dont il n'a au départ qu'une maîtrise fort insuffisante. A ce propos, j'ai entendu récemment un de mes collègues enseignants chercheurs, très préoccupé par la bonne marche du laboratoire de recherche qu'il dirige, s'indigner qu'une commission de recrutement annonce son intention de prendre en compte les compétences requises pour enseigner une matière au niveau et dans l'état d'esprit requis par un poste d'enseignant chercheur publié ; il réclamait que la sélection se fasse sur les seuls critères de recherche, arguant que la question de la compétence pour enseigner allait de soi et ne méritait donc pas d'être posée. Les preuves contraires abondent hélas, et le

phénomène ne date pas d'hier ! La fausseté de la proposition peut s'expliquer tant par l'absence de goût ou de préoccupation positive pour la tâche d'enseignement à effectuer (la motivation et la bonne volonté sont aussi nécessaires pour le bon enseignement que pour la bonne recherche), que par une compétence ou une maîtrise insuffisantes de la discipline à enseigner, carence que l'orgueil et la mauvaise foi dissimulent le plus souvent sous un verbalisme de façade destiné à donner une illusion qui ne trompe que les naïfs.

De même que la nature de l'activité de recherche est identique pour les chercheurs et les enseignants chercheurs (du moins pour ceux qui en font ...), la nature et les exigences de ce que doit être l'enseignement universitaire sont les mêmes pour l'enseignant « pur », au premier rang desquels se trouve l'agrégé, et l'enseignant chercheur ou le chargé de cours. « Oui, mais l'ouverture d'esprit qu'apporte l'activité de recherche, l'expérience irremplaçable de la science qui se fait au quotidien, la participation comme acteur et spectateur aux congrès internationaux peuvent seules conférer la dimension universitaire », nous rétorquent nos infatigables contradicteurs en guise d'incantation. Examinons donc la proposition de plus près. Réglons d'abord son sort à l'internationalisme, à la science sans frontières ; nulle nécessité de prendre l'avion trois fois par semaine pour avoir une dimension internationale, Carl Friedrich Gauss n'eut pas besoin de quitter sa région natale pour l'acquérir. Par ailleurs, la régionalisation se fait par secteurs d'études, non par géographie, et pour être international, le chercheur ordinaire n'en est pas moins réduit à un secteur très restreint au regard de l'ensemble de l'activité scientifique. Quant au contact direct avec la science *qui se fait*, il est effectivement nécessaire pour les personnes

⁵ J'avoue ainsi, sans aucune honte, être incapable de comprendre la démonstration du théorème de Fermat.

qui sont chargées d'initier à la recherche, que ce soit pour dispenser des conférences de DEA ou encadrer des doctorants ; on imagine mal en effet un directeur de thèse qui n'exercerait pas lui-même une activité de recherche.

Mais que l'exercice d'une activité très spécialisée entraîne nécessairement la compétence dans l'enseignement de matières qui n'appartiennent pas à ladite spécialité ou qui en débordent très largement ne va pas du tout de soi. L'enseignement scientifique consiste pour l'essentiel à présenter dans un ensemble plus large ou dans un contexte spécifique ce qui a été publié par d'autres dans un cadre différent, ce qui n'exclut pas l'initiative et l'originalité. Entre les travaux de recherche tels qu'ils figurent dans les articles et la manière de les présenter dans les meilleurs enseignements, que ce soit oralement ou par l'intermédiaire de divers supports (écrit ou multimedia) il y a le plus souvent un gros travail de mise en forme qui fait reposer sur d'autres hypothèses et d'autres enchaînements les notions et les résultats exposés, soit qu'ils aient été inutilement compliqués, soit qu'il ait fallu les rectifier ou y suppléer. Les exemples abondent d'avancées fécondes et décisives de la science, mais qui reposaient sur des prémisses fausses ou des erreurs de raisonnement (qu'on lise le traité d'électricité de Maxwell ou les réflexions sur la puissance motrice du feu de Carnot). Comme le disait Pierre Duhem (In « La théorie physique, son objet, sa structure », Vrin), il est plus facile une fois arrivé au sommet de la montagne de trouver après coup un chemin plus rapide ou plus aisé pour les ascensions ultérieures ; ce qui vaut pour les montagnes (les travaux des grands savants) vaut *a fortiori* pour les petites collines, les buttes et autres petits monticules ...

On ne saurait donc enseigner les sciences telles qu'elles ont été d'abord

découvertes ou développées, ce qui n'implique pas pour autant que l'on doive se désintéresser de la genèse des découvertes, car on risquerait de se faire une idée fautive de la science, et de croire que les choses sont venues par elles-mêmes sans aucun effort, naturellement, ce qui n'encouragerait guère à la réflexion : la récolte n'est pas l'unique phase de la culture !

Ce travail de mise en forme, d'architecte des connaissances, c'est un travail d'universitaire, qui ne doit pas (qui ne devrait pas) se contenter de répéter ce que d'autres ont écrit, mais qui devrait élaborer lui-même une mise en ordre des connaissances. L'oeuvre est ardue, comme l'illustre le trop grand nombre d'ouvrages médiocres ou bâclés, dont certains sont pourtant écrits par des chercheurs réputés ; les problèmes sont parfois vus par le mauvais bout de la lunette alors qu'il s'agit d'exposer une vue d'ensemble. C'est une chose que faire avancer la science acquise, par impulsions successives et souvent contradictoires, c'en est une autre que relier harmonieusement et logiquement les résultats les uns aux autres. Parmi les chercheurs, il en est un petit nombre qui, par on ne sait quelle intuition, proposent des modèles éclairant d'un jour nouveau l'appréhension des phénomènes, mais qui souffrent d'erreurs logiques, d'incompatibilités avec les modèles antérieurs, ou qui n'expliquent pas les particularités d'autres configurations qui semblent pourtant similaires. Adaptés là, mais ne pouvant traduire en l'état la réalité expérimentale ici, ces concepts originaux vont ensuite faire l'objet dans les phases ultérieures d'adaptations, passer à la moulinette des expériences mises au point pour en éprouver la validité, donnant ainsi du grain à moudre à toute une cohorte d'autres chercheurs. S'il y a nécessairement beaucoup de déchets, ceux-ci sont inhérents

à la nature de la recherche scientifique, plus généralement à tout processus créatif. Il faut donc faire le tri, extraire la substantifique moelle, et ce travail s'opère tant par les activités de recherche *complémentaires*, qui concernent l'immense majorité des chercheurs scientifiques appointés, que par le travail de mise en forme de l'enseignant universitaire. L'enseignement universitaire et la recherche universitaire complémentaire se greffent donc sur le même tronc, l'un et l'autre ne travaillant pas à la même échelle.

Voilà pourquoi nous, professeurs agrégés, repoussons comme il convient le lien de sujétion que certains chercheurs de second ordre⁶ en mal de reconnaissance sociale voudraient nous imposer : nous sommes au service de l'université, pas au service de certains universitaires : il faut que cela se sache et donc que cela se dise !

Après avoir ainsi démontré que nous n'étions pas congénitalement dépourvus des qualités universitaires par le seul fait de ne pas avoir la *carte du club*, je voudrais à mon tour (quel sacrilège !) déplorer que les qualités que nous prétendons être les nôtres (sans exclusivité) soient parfois cruellement absentes chez certains chercheurs scientifiques, qu'ils soient enseignants ou non.

Les différentes branches scientifiques ont en effet leurs jargons techniques propres, mais les considérer comme éléments naturels et exclusifs d'expression appauvrit singulièrement le discours et manque à l'une des obligations essentielles de la mission universitaire : la diffusion des connaissances et des savoirs. Afin d'éviter tout quiproquo, je précise qu'à la différence de notre ministre, je ne suis pas un

⁶ Je ne dis pas de deuxième zone, mon propos ne se veut pas invective mais mise au point.

ennemi irréductible et démagogique des mathématiques ; je demande que l'on s'affranchisse du surplus, mais que l'on prenne garde à ne pas se priver de l'essentiel, ce qui impose réflexion et concertation. Je n'entend pas décider pour les biologistes de ce qu'il leur est utile en physique et en mathématiques, mais que ceux-ci ne privent pas non plus les futurs physiciens d'un bagage dont l'absence leur ferait cruellement défaut.

Nous constatons que nos étudiants scientifiques considèrent souvent le discours liminaire de présentation d'une notion comme inutile, facultatif, du bla-bla pour « jouer la montre » en somme, les auditeurs attendant avec plus ou moins de patience que le professeur en vienne à ce qu'ils considèrent comme les seuls faits intéressants, les équations, les chiffres et les figures. Corrélativement, cet élément du discours fait trop rarement l'objet d'une prise de note (ce n'est pas écrit au tableau et ça ne sert à rien !) lors d'un exposé oral, et n'acquiert que très rarement le privilège du surlignage sur un document écrit. Les grandeurs physiques manipulées ne sont pourtant pas nées d'elles-mêmes, certaines ne sont pas directement mesurables, comme l'entropie. C'est par un lent et difficile travail d'abstraction que ces notions ont émergé et voient leur signification se transformer (ce qui était considéré comme un scalaire est devenu un vecteur, puis un tenseur...) ; prendre les grandeurs physiques telles quelles, comme éléments premiers et uniques de la science, hors de leur contexte, revient tout autant à en surévaluer la portée qu'à ravalier jusqu'à la caricature les concepts auxquels elles se rattachent, c'est priver le fruit scientifique des graines qu'il contient par une lyophilisation excessive.

Dans bien des thèses ou des publications de travaux de recherche, l'intérêt se porte avec trop d'exclusive sur ce qui

est l'objet immédiat de l'étude menée ; cette dernière doit évidemment être mise en exergue pour apprécier le travail de recherche propre, mais le caractère universitaire exige que l'on sache présenter son travail dans un contexte plus vaste, que l'on allie tout à la fois rigueur, culture et intelligibilité. Une thèse ne doit pas être un cours, mais elle doit clairement situer les problèmes et les enjeux, pour ne pas limiter son auditoire et ses lecteurs au seul jury chargé de l'accorder et à quelques rares spécialistes, sous peine de manquer à l'obligation de diffusion de la connaissance qu'impose l'activité universitaire, qui se distingue par là des recherches industrielles ou militaires auxquelles la concurrence ou la raison d'état imposent parfois l'obscurité et la discrétion, voire le plus grand secret. Il va de soi que certaines branches de la science sont par nature très difficilement accessibles. Je ne demande pas que soit mise à la portée de tous la démonstration du théorème de Fermat ou la théorie de la relativité générale, mais la plupart des travaux de recherche ne présentent pas ce haut degré de difficulté intrinsèque, et leur caractère malaisément compréhensible provient le plus souvent d'un défaut d'exposition, exigeant des lecteurs des efforts inadmissibles parce qu'artificiels, qui auraient pu (et dû) être évités par une présentation de qualité qui leur aurait conféré leur degré normal d'intelligibilité.

Est-ce le recrutement massif d'universitaires et de doctorants scientifiques sous la pression du développement industriel qui a peu à peu provoqué le relâchement des exigences de fond des publications universitaires ? Préoccupés par l'avancement de travaux en cours, certains directeurs de thèses n'ont-ils pas exagérément fermé les yeux sur des carences qui ont été jugées secondaires devant les exigences du moment ? Écoutons les réponses à cette

interpellation : « Oui, c'est vrai il n'a pas bien expliqué ceci, il s'est trompé en rattachant telle notion à telle autre, il n'a pas pensé à vérifier tel point, à confirmer ses résultats par tels autres, mais son travail ingrat nous a été très utile, nous avons pu etc... ».

Ce genre de réponse, proféré le plus souvent avec la bonne foi la plus candide, nous amène à redemander les qualités qu'un doctorat est censé consacrer. On ne peut certes exiger d'un jeune docteur qu'il fasse montre dès le départ de qualités et d'expérience qui ne peuvent venir qu'avec l'âge, et sous ce regard, le doctorat tout comme l'agrégation sont en quelque sorte des permis de conduire : ils doivent permettre de s'assurer qu'un minimum vital est acquis pour pouvoir progresser, nécessaire mais non suffisant pour le restant de l'existence. Mais parce qu'il faut se protéger des vices de construction les plus grossiers, on ne peut sans risque fermer les yeux sur les exigences universitaires requises pour ceux qui sont susceptibles de devenir des enseignants universitaires. S'il y a parmi les professeurs d'université de médiocres enseignants, ceci ne s'explique pas uniquement par la paresse ou le manque d'intérêt pour l'enseignement, c'est parfois la conséquence plus ou moins lointaine d'une complaisance à l'égard des carences que nous évoquions tout à l'heure pour répondre à des impératifs à court terme. Cette prime de l'instant sur la durée se concrétise dans la pratique maintes fois dénoncée du recrutement local, avec tout son cortège d'effets pervers. On préfère recruter Untel parce qu'il est déjà au courant, parce qu'on le connaît, et aussi parce qu'en se prononçant sur sa candi-dature, on fait un peu (beau-coup) son autocritique et qu'on préfère le plus souvent se déclarer le meilleur « dans son domaine » ; en bref, on joue le confort et la sécurité, mais à court terme. L'intérêt de l'agrégation, c'est

précisément d'évaluer les personnes en propre et anonymement. Point de mansuétude pour services rendus, point de confusion dans ce qu'il s'agit de juger (la maîtrise des connaissances et les qualités d'exposition): la règle du jeu est claire et adaptée à l'enseignement universitaire. A cette estimation plus objective des qualités propres, on peut reprocher un caractère trop individuel qui méconnaît le travail en équipe. Le reproche n'est pas entièrement fondé puisque la préparation à l'agrégation se fait en commun, que l'on joue tour à tour les rôles d'orateur et d'auditeur critique, mais on peut effectivement souhaiter que cette caractéristique de l'activité prenne une part croissante. Il faut peut-être rechercher la solution dans le système mis au point par l'agrégation de droit, avec l'adjonction d'une épreuve préparée à l'aide d'une équipe, mais dont le candidat doit répondre seul devant le jury, combinant les effets positifs du doctorat et de l'agrégation standard. Il n'est cependant point besoin d'attendre l'avènement de cette super-agrégation dans le domaine scientifique pour constater déjà que l'arrivée d'agrégés à l'université a apporté un contrepois salutaire aux dérives que nous signalions plus haut.

Denis ROYNARD

◆ Compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 janvier 1998

I. RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ 1997 (présenté par Th. Kakouridis)

La séance est ouverte à 9H30 par Thierry Kakouridis, qui invite tous les participants à se présenter brièvement. Le premier point de l'ordre du jour est ensuite abordé :

Grâce aux décharges syndicales dont bénéficient plusieurs membres du Bureau et délégués régionaux, à la suite des élections à la CAPN des professeurs agrégés de décembre 1996, il a été possible de conduire les actions suivantes :

- Elaboration d'un serveur Internet, mis à jour régulièrement. Ce serveur a été consulté par de très nombreuses personnes, dont certaines ont depuis adhéré au SAGES. Il a permis de faire connaître le SAGES, notamment grâce à son enregistrement sur plusieurs moteurs de recherche (QuiQuoiOù, Yahoo et AltaVista). Thierry Kakouridis insiste pour que les adhérents soumettent des articles de fond à paraître non seulement dans MESSAGES mais aussi, et peut-être surtout, sur le serveur.

- Deux audiences au ministère (l'une avec un membre du cabinet de François Bayrou, l'autre avec M. Geismar, conseiller social de Claude Allègre, dont le compte rendu a été publié dans le N°9 de MESSAGES et sur le serveur Internet.

- Contacts avec la presse nationale et régionale. Un entretien a été accordé à MM. Kakouridis et Roynard par le

journal régional La Provence le 17 décembre 1997. Cet entretien a donné lieu à un article publié le mercredi 7 décembre (Cf. p. 14). NB : tous les délégués régionaux sont invités à contacter la presse de leur région pour mieux faire connaître le SAGES.

- Une réunion avec les délégués régionaux, qui s'est tenue à Paris en novembre 1997. Cette réunion a permis au Bureau de donner aux délégués régionaux quelques conseils sur les actions à mener au niveau de leurs académies.

- Une campagne de recrutement d'adhérents par publipostage nominatif. A ce jour, ont été couvertes de manière exhaustive les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Montpellier, Paris Rouen et Versailles. Toutes les autres académies feront l'objet de la même campagne dans le courant de l'année 1998.

- Lecture de la presse et des documents officiels et analyses/commentaires.

- Publication de 5 numéros du bulletin syndical « MESSAGES ».

- 8 réunions du Bureau.

- Entretiens avec des responsables de la C.F.E. -C.G.C. (9 et 16 décembre 1997) en vue d'un rapprochement avec la Fédération de l'Enseignement et de la Recherche (F.E.R.)

Le rapport moral d'activité est approuvé à l'unanimité.

II. RAPPORT FINANCIER (présenté par D. Roynard)

Années 1996 et 1997

- Recettes : 57.600F
- Dépenses : 52.464,50F

- Solde : 5.135,50F

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

III. LOI PERBEN ET RAT- TACHEMENT A UNE CON- FEDERATION (présentés par D. Roynard)

Suite à la loi Perben (voir Le Mot du Président dans MESSAGES N°9), le Bureau du SAGES a décidé de soumettre aux adhérents, qui se prononceront par un vote, les deux questions suivantes :

- Est-il opportun que le SAGES adhère à l'une des confédérations syndicales reconnues officiellement par l'administration aux termes de loi Perben (CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC) ?

La réponse est OUI à l'unanimité.

- A laquelle de ces confédérations le SAGES doit-il adhérer ? D. Roynard passe en revue les 5 confédérations syndicales. Il apparaît que seule la CGC correspond au discours et à la politique du SAGES. D. Roynard rend compte des démarches entreprises auprès des instances dirigeantes de la CGC et de la FER (Fédération de l'Enseignement et de la Recherche), membre de la CGC :

MM. Kakouridis et Roynard ont été reçus le 9 décembre au siège de la CFE-CGC, 65 rue du Rocher à Paris, par MM. Jean-Jacques Briouze (Secrétaire national, responsable du département Education-Formation-Insertion-Culture) et Hélios Insa (Secrétaire national, responsable du département Action Syndicale et Appuis). Le

but de cet entretien était de réfléchir à l'opportunité d'un rapprochement du SAGES avec la CFE-CGC, puis de définir les modalités de ce rapprochement.

L'entretien a duré une heure. MM. Briouze et Insa se sont déclarés très favorables à une adhésion du SAGES à la FER (Fédération de l'Enseignement et de la Recherche), qui est membre de la CFE-CGC. La FER compte actuellement 5 syndicats d'enseignants et de chercheurs.

La CFE-CGC regroupe 50 branches professionnelles. Il est à noter que l'éducation est une branche professionnelle très minoritaire à la CFE-CGC, et que beaucoup reste à faire pour que la FER se développe. MM. Kakouridis et Roynard font remarquer que la liste du SAGES, aux élections à la CAPN des professeurs agrégés, est arrivée en 5ème position sur 11 listes en présence. Le SAGES a devancé ainsi la CNGA, membre de la FER, avec deux fois plus de voix. MM. Briouze et Insa, qui s'étaient préalablement renseignés, admettent que le SAGES est plus représentatif des professeurs agrégés que les syndicats de la FER. Il s'agit là, bien sûr, d'un argument précieux et incontournable eu égard aux conditions de notre adhésion à cette fédération.

L'adhésion à la FER et à la CFE-CGC offre de nombreux avantages :

- Représentativité attestée puisque la CFE-CGC est l'une des grandes confédérations officiellement reconnues par les textes législatifs (cf. loi Perben de décembre 1996). Cette représentativité entraîne la présence de la Confédération et des syndicats qui la composent dans divers conseils supérieurs (Education et Fonction publique).

NB: le FER occupe un siège au CNESER.

- Indépendance politique et doctrinale du SAGES.

- Aide logistique et information : lettre confédérale hebdomadaire adressée à chaque adhérent du SAGES, lettre bimestrielle envoyée aux délégués syndicaux, séminaires de formation syndicale, logistique administrative et juridique, bureau au siège de la Confédération, logistique locale (bureautique, reprographie) .

NB : il existe quelque 300 unions locales de la CGC.

En échange, le SAGES sera tenu d'être représenté lors de réunions périodiques organisées par la CFE-CGC et la FER. Par ailleurs, la CFE-CGC organise un congrès national tous les trois ans, auquel participe quelque 600 personnes représentant les différentes fédérations et syndicats au prorata du nombre de leurs adhérents. Le Conseil Exécutif de la Confédération est élu au suffrage direct pendant le congrès national.

Enfin, le SAGES devra verser 260F par adhérent à la Confédération + 20 F par adhérent à la FER.

MM. Kakouridis et Roynard se sont à nouveau rendus à Paris, le 16 décembre, afin de rencontrer M. Messerlin, Président de la FER, et M. Morin, Vice-Président du SIE-Sup, un des 5 syndicats que compte la FER. L'entretien a porté sur les modalités de l'adhésion du SAGES à la FER.

Le Bureau de la FER (2 représentants par syndicat) se réunit tous les trimestres. L'Assemblée Générale de la FER se tient tous les 3 ans.

A la fin de l'entretien avec M. Messerlin, il est décidé que M. Kakouridis lui adressera les statuts du SAGES ainsi que tout document susceptible de renseigner la FER sur le SAGES. Après le 17 janvier, et si les adhérents du SAGES se

prononcent en faveur d'une adhésion de notre syndicat à la FER et à la CFE-CGC, M. Roynard adressera une demande officielle à M. Messerlin. Le nombre d'adhérents, information requise par la FER, sera communiqué en septembre 1998, date à laquelle le SAGES adhèrera officiellement à la FER et à la CFE-CGC.

A la suite de ce compte rendu, et après un long débat, les adhérents se prononcent à l'unanimité, à bulletin secret, pour l'adhésion du SAGES à la FER / CFE-CGC. M. Jean-René Aubry, membre du Bureau, est désigné pour représenter le SAGES auprès de la FER lors de la discussions des modalités pratiques de l'adhésion de notre syndicat à cette fédération.

IV. MODIFICATION DES STATUTS DU SAGES (Th. Kakouridis)

Pour des raisons techniques, certains articles des statuts du SAGES sont modifiés, après accord des adhérents. Voici le texte intégral des statuts après modification.

ARTICLE 1 : NOM

Le Syndicat professionnel fondé le 13 janvier 1996 a pour nom :
Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (S.A.G.E.S. ou SAGES)

ARTICLE 2 : SIÈGE SOCIAL

Le S.A.G.E.S est sis au **18 avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE**

Le siège social pourra être transféré à une autre adresse si le Bureau le juge nécessaire (Cf. Articles 5 & 7).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADHÉSION

Peuvent adhérer au S.A.G.E.S. :

1/ les PRAG (Grandes Ecoles, Universités, IUT, IUFM et autres établissements d'enseignement supérieur dépendant du MENESR, de tout autre ministère ainsi que de tout établissement habilité à

délivrer un diplôme d'enseignement supérieur);

2/ les Professeurs Agrégés des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles;

3/ les Professeurs de Chaires Supérieures;

4/ les Professeurs Agrégés affectés en Classes de Techniciens Supérieurs, y exerçant conformément aux dispositions contenues dans la circulaire sur le mouvement général, parue dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (bulletin spécial n°6 du 7.11.96 + Annexe 1: note de service n°96-255 du 30.10.96.) ;

5/ tout(e) autre lauréat(e) du concours de l'Agrégation exerçant ès-qualité une activité d'enseignement et/ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur (ATER, ALER, moniteur, AMN, doctorant);

6/ les Agrégés retraités qui exerçaient dans l'enseignement supérieur ou post-baccalauréat au moment de la cessation de leur activité.

ARTICLE 4 : OBJECTIFS DU SYNDICAT

Le S.A.G.E.S. est un syndicat professionnel indépendant, sans attache avec une quelconque formation politique ou confessionnelle. Il a pour objectif principal de défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents. En particulier :

a) l'affirmation et la défense de leur déontologie propre, de la spécificité de leur formation et de leur recrutement, de leur enseignement et de leurs autres activités, qu'elles soient liées à la promotion et à la diffusion de la connaissance ou exercées dans l'intérêt général de l'enseignement supérieur;

b) la défense des intérêts professionnels de ses adhérents, dans leur ensemble et individuellement, eu égard à leur statut et au corps auquel ils appartiennent dans la fonction publique (reconnaissance du corps des Professeurs Agrégés et de la spécificité de leur mission dans l'enseignement supérieur, évolution de carrière, promotion, etc.).

ARTICLE 5 : DIRECTION DU SYNDICAT

Le Syndicat est dirigé par un Bureau élu pour une durée de 4 (quatre) années par l'Assemblée Générale. Ce Bureau est composé d'un Président, d'un Secrétaire Général, d'un Vice-Président, d'un Trésorier, d'un Responsable de la Communication, et d'un adhérent choisi par les membres du Bureau sur proposition du Président. La présente structure pourra être modifiée en fonction de l'évolution du Syndicat. Une représentativité équitable (géographique, par discipline et par secteur d'exercice) sera l'une des priorités du Bureau à compter de la troisième année d'existence du S.A.G.E.S.

Les décisions affectant la politique du S.A.G.E.S (notamment ses activités, ses investissements, son personnel, ses orientations, son organisation générale, son fonctionnement, les adhésions, les cotisations et tout recours à des tiers - avocats, consultants, etc.) font obligatoirement l'objet d'un vote au sein du Bureau. Elles ne deviennent effectives qu'à la majorité absolue. En cas de litige, la voix du Président est prépondérante.

Le Bureau peut statuer lorsque tous ses membres sont présents ou que les membres absents (3 au maximum) ont donné procuration par écrit à un membre du Bureau de leur choix pour les représenter. Un membre présent ne peut recevoir qu'une seule procuration. Si plus de trois membres du Bureau sont absents, la réunion doit être ajournée et fixée à une date ultérieure.

Toutes les réunions du Bureau font l'objet d'une convocation par le Secrétaire Général. L'ordre du jour en est fixé par le Bureau lors de la réunion précédente. Les débats et les décisions du Bureau sont consignés dans un Procès Verbal établi par le Secrétaire Général et signé par lui. L'approbation du compte rendu doit être inscrite à l'ordre du jour de la réunion suivante.

ARTICLE 6 : REPRÉSENTATION

Le Président ou tout membre du Bureau dûment mandaté par lui ou tout adhérent dûment mandaté par le Bureau a pour mission essentielle de représenter le S.A.G.E.S et ses adhérents auprès des partenaires sociaux (Ministères de tutelle, commissions paritaires,

chefs d'établissements), ainsi qu'auprès des collectivités locales et territoriales, des média, des autres organisations syndicales, et de toute autre organisation, nationale ou internationale).

Le Président est en justice sur mandat du Bureau.

ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le Bureau a notamment pour mission de veiller au bon fonctionnement du Syndicat. Il a la charge de la gestion et du patrimoine du S.A.G.E.S. En conséquence, il peut effectuer tous les investissements qu'il juge nécessaires en matière d'immobilier, de mobilier et de matériels divers. Il peut recruter des personnels administratifs (secrétariat, comptabilité, etc.). Il peut aussi réaliser des placements financiers (Voir aussi Article 12).

ARTICLE 8 : COTISATIONS ET BUDGET

Le S.A.G.E.S. est titulaire d'un compte postal au nom de *Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (S.A.G.E.S.)*. Les signataires autorisés sont le Président et le Trésorier, qui ne peuvent apposer leur signature (l'une ou l'autre) sur tout chèque d'un montant supérieur à 5.000F (cinq mille francs) qu'après accord du Bureau.

Les cotisations représentent l'essentiel des ressources financières du Syndicat. Elles sont perçues annuellement, au début de chaque année universitaire (septembre-octobre). Toutefois, le premier appel à cotisations sera lancé dès la création du Syndicat (dépôt légal). Le montant des cotisations est fixé forfaitairement par le Bureau à 550F pour la période transitoire des deux premières années d'existence du S.A.G.E.S. Le S.A.G.E.S. pourra également recevoir des dons.

Le non-paiement de sa cotisation par un adhérent entraîne son exclusion du Syndicat.

Les recettes et dépenses sont placées sous la responsabilité du Trésorier qui en rend compte au Bureau et aux adhérents à chaque Assemblée Générale ordinaire, une fois par an.

Un commissaire aux comptes peut être nommé par l'Assemblée

Générale parmi les adhérents à jour de cotisation, et ce pour une durée d'un an. Son mandat est renouvelable. Aucun membre du Bureau ne peut être nommé commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes est chargé d'étudier les comptes du Syndicat et de préparer un rapport que le Trésorier soumettra aux Adhérents lors de l'Assemblée Générale suivante.

ARTICLE 9 : INFORMATION SYNDICALE

Le S.A.G.E.S. est doté d'une structure visant à informer ses adhérents et toute personne susceptible d'être adhérent. Il doit diffuser au moins 2 (deux) fois par an un bulletin d'information rédigé et publié sous la responsabilité du Responsable de la Communication, et dont le contenu est soumis à l'approbation du Bureau. Le bulletin d'information du S.A.G.E.S. est envoyé systématiquement à tout adhérent à jour de cotisation. D'autre part, le S.A.G.E.S. peut diffuser des informations générales destinées à l'affichage à des emplacements réservés aux activités syndicales dans tous les établissements d'enseignement supérieur et les lycées comportant des classes préparatoires aux Grandes Ecoles ou des sections de B.T.S.

Enfin, le S.A.G.E.S. dispose d'un serveur Internet dont l'adresse est: <http://perso.wanadoo.fr/sages/>. Les informations diffusées sur ce serveur relèvent de la responsabilité solidaire des membres du Bureau, à moins qu'elles ne soient signées par l'auteur, auquel cas la responsabilité de celui-ci, qui n'est pas un membre du Bureau, est engagée en plus de celle des membres du Bureau.

ARTICLE 10 : ASSEMBLÉES

Une Assemblée Générale ordinaire se tient chaque année à une date et en un lieu choisis par le Bureau. L'ordre du jour de cette assemblée est fixé par le Bureau. Toutefois, il doit comprendre obligatoirement et au minimum un rapport moral d'activité présenté par le Président ou à défaut le Vice-Président ou le Secrétaire Général, un rapport financier présenté par le Trésorier, et des Questions Diverses. Tous les points de l'ordre du jour, hormis les questions diverses, peuvent faire l'objet d'un vote.

Tous les 4 (quatre) ans, le Bureau doit être renouvelé ou confirmé en Assemblée Générale (Cf. Article 11).

Si les points suivants ne sont pas inscrits à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale ordinaire, une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée à une date et en un lieu fixés par le Bureau :

a) s'il est question de dissoudre le Syndicat ou d'opérer un rapprochement ou une fusion avec une autre organisation syndicale, ou encore de modifier les statuts du Syndicat ;

b) si le Président démissionne ;

c) chaque fois que le Bureau le juge nécessaire.

Dans les trois cas énumérés ci-dessus, l'Assemblée doit être convoquée dans le mois suivant le vote de l'ordre du jour par le Bureau.

ARTICLE 11 : CONSTITUTION DU BUREAU DU S.A.G.E.S.

Tout adhérent à jour de cotisation peut présenter sa candidature au Bureau du Syndicat, à l'une des 5 (cinq) fonctions existantes (Président, Vice-Président, Secrétaire Général, Trésorier, Responsable de la Communication), le sixième membre (Adhérent) étant choisi par le Bureau sur proposition du Président.

En temps normal, le renouvellement complet du Bureau est à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire tous les 4 (quatre) ans.

Si un ou plusieurs membres du Bureau démissionnent ou sont dans l'incapacité d'exercer leurs fonctions, pour quelque cause que ce soit, avant le terme normal de leur mandat, leur remplacement fait l'objet d'une désignation collégiale par les autres membres du Bureau. Dans ce cas, un bulletin syndical, envoyé aux adhérents au plus tard 30 (trente) jours après notification de la (les) démission(s) par lettre adressée au Bureau, doit comporter un appel à candidatures. Le formulaire de candidature, complété par le(s) candidat(s), et assorti d'une profession de foi, doit être envoyé au Bureau avant une date butoir fixée par celui-ci, au plus tôt deux semaines après la publication de l'appel à candidatures. La

nouvelle composition du Bureau est obligatoirement inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Tout renouvellement ou confirmation du Bureau doit être annoncé dans un bulletin syndical au plus tard 1 (un) mois après ce renouvellement ou cette confirmation, et communiqué aux autorités administratives.

ARTICLE 12 : ORGANISATION GÉNÉRALE

a) Le Bureau peut décider de déléguer à certains adhérents la représentation du S.A.G.E.S. au niveau local. Il peut donc nommer, par exemple, des délégués régionaux agissant en son nom au titre de relais entre les adhérents d'une même région et le Bureau, organe central du Syndicat.

b) Suivant l'importance du S.A.G.E.S. (représentation nationale, nombre d'adhérents), le Bureau pourra décider de devenir Conseil National du Syndicat. Dans ce cas pourront être créées des sections locales ou régionales, dotées de structures propres et investies de responsabilités nouvelles. Ces modifications pourront entraîner des changements dans la représentation et le rôle des adhérents dans le fonctionnement général du Syndicat.

De telles modifications dans l'organisation générale du S.A.G.E.S. (§b seulement) feront obligatoirement l'objet d'une modification des Statuts du Syndicat, déclarée aux autorités compétentes.

ARTICLE 13 : CONFEDERATION

Le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur adhère à la Fédération de l'Enseignement et de la Recherche (F.E.R.), elle-même affiliée à la Confédération Française de l'Encadrement Confédération Générale des Cadres (C.F.E. - C.G.C.). Cette adhésion prend effet le 1er septembre 1998.

NB : Mme Françoise Bouffard ayant démissionné du Bureau pour des raisons personnelles, les adhérents, sur proposition du Bureau, nomment Mme Anne-Marie Pointeau responsable de la communication.

V. ACTIVITÉS DES DÉLÉGUÉS REGIONAUX (Th. Kakouridis)

Th. Kakouridis rappelle la mission des délégués régionaux :

1/ Représenter/relayer officiellement le syndicat dans son académie. Le délégué régional est en contact avec le Bureau, qui met à sa disposition certains moyens, et l'informe régulièrement de la politique du syndicat, qu'il applique dans son académie.

2/ Renseigner les adhérents de son académie sur leurs droits et leurs devoirs tels qu'ils sont définis dans les textes officiels et la jurisprudence.

3/ Informer les adhérents sur les positions et les actions du S.A.G.E.S.

4/ Recruter de nouveaux adhérents grâce à diverses opérations de communication (mailings, réunions d'information ...)

5/ Organiser l'action du syndicat dans son académie. Dans l'hypothèse d'un mot d'ordre de grève ou de toute autre action impliquant la participation active des adhérents, le délégué régional est chargé d'organiser cette action au niveau de son académie.

6/ Alerter le siège à la moindre anomalie (atteinte au statut des Agrégés ou à leur position, mesures vexatoires ...)

7/ Remettre au Bureau un court rapport d'activité une fois par an (janvier).

La parole est ensuite donnée à Mmes Lagain (Créteil) et Nguyen Thi (Versailles), qui ont contraint un directeur d'IUT à renoncer au déplacement d'une collègue vers un autre département contre sa volonté. Cette action sur le terrain, la première depuis la création du SAGES, a été conduite, avec succès, aux mois de juin et juillet 1997.

Pour l'année 1998, les délégués régionaux sont invités à organiser des réunions d'information sur le SAGES, et

recruter de nouveaux adhérents.

Th. Kakouridis rappelle que les décharges de service accordées à certains adhérents doivent être mises à profit pour le SAGES. Il indique, par ailleurs, que ces décharges ne sont pas reconductibles en l'état d'une année sur l'autre. En clair, et considérant le nombre croissant de délégués régionaux, le Bureau procédera dans le courant du mois de mai à une nouvelle répartition des décharges pour l'année 1998-1999. Les bénéficiaires de décharges présents et à venir seront tenus informés de leur nouvelle part de décharges avant le mois de juin.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Sont notamment abordés le contenu et la forme du bulletin syndical, des problèmes pratiques (affichage, propositions d'action, etc.)

La séance est levée à 13H30, suivie d'un déjeuner, puis d'une réunion du Bureau.

Thierry KAKOURIDIS
Secrétaire Général

◆ Un article pour la guilde des doctorants

La guilde des doctorants a invité le SAGES à publier un article dans le premier numéro de son "cyber journal". Nous avons accepté l'invitation, et choisi de présenter notre conception de la mission de l'Université et les raisons pour lesquelles les Agrégés ont toute leur place dans l'enseignement supérieur. Voici donc notre contribution.

POURQUOI DES AGREGES A L'UNIVERSITE ?

Alors que bon nombre d'hommes politiques et d'universitaires français en appellent à l'irrigation de l'industrie française par la recherche, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans de nombreux pays, notamment anglo-saxons, de nombreux doctorants et jeunes docteurs n'envisagent leur salut qu'à l'Université ou dans un organisme de recherche public. C'est pourquoi certains d'entre eux, rendus inquiets pour leur avenir par la considération du nombre de places offertes dans le secteur public en comparaison du nombre de docteurs «à caser», se sont rués sans discernement sur le chiffon rouge en forme de professeur agrégé que certains marionnettistes universitaires de l'ombre ont agité devant eux, dénonçant le professeur agrégé comme un immigré de l'université qu'il fallait renvoyer sans ménagement vers son pays d'origine, à savoir l'enseignement secondaire.

Avant d'expliquer pourquoi les professeurs agrégés ont leur place à l'Université, rappelons d'abord que contrairement à l'agrégation, le doctorat, s'il constitue l'une des conditions requises pour l'accès à certains emplois publics, n'est pas, et n'a jamais été à proprement parler un concours d'entrée dans la Fonction publique. Dès lors, ou bien les recruteurs de thésards le leur ont laissé croire, ce qui serait irresponsable, ou bien ces étudiants ont mal compris. Au

premier rang de ceux qui ont œuvré pour la multiplication du nombre de docteurs, on trouve l'actuel Ministre de l'Éducation Nationale, Claude Allègre, du temps où il était conseiller de Lionel Jospin à ce même ministère. En décembre 1997, dans une déclaration à l'Assemblée nationale, il avoue honnêtement s'être trompé en ayant cru alors que l'industrie française allait s'arracher le grand nombre de docteurs formés. La raison majeure de son erreur réside dans une vision manichéenne de l'enseignement supérieur, selon laquelle le système universitaire «traditionnel» aurait toutes les vertus de la démocratie et de la créativité, alors que celui des grandes écoles et des concours serait l'incarnation des privilèges et de tous les conservatismes. C'était à la fois méconnaître les circonstances historiques et culturelles ayant présidé à la naissance de ce système original, qui a très largement fait ses preuves, et vouloir faire bon marché des garanties nécessaires à la méritocratie, dans un pays où la tendance naturelle est hélas trop souvent au népotisme et à la courtoisie, comme l'illustrent trop bien nos scandales politico-financiers.

L'«argument» avancé par ceux qui prétendent démontrer que les professeurs agrégés sont responsables de tous les maux présents et en germe de l'Université française tient pour l'essentiel dans l'argutie suivante: *l'Université c'est la recherche, alors que l'agrégation est un concours de l'enseignement secondaire, d'où il suit que recruter des professeurs agrégés signifierait le renoncement à la mission de recherche de l'Université et la secondarisation de l'enseignement supérieur.*

Force est de constater que si ces ligues de défense des vertus de la recherche, prétendument offensées par les agrégés, étaient sincères et désintéressées, elles devraient s'en prendre d'abord aux

nombreux enseignants chercheurs, enseignants à mi-temps, qui, bien que leur statut le leur prescrive, ne font pas ou plus de recherche. Mais ils préfèrent s'attaquer à des collègues qui sont déjà occupés à temps plein par un service lourd d'enseignement ! C'est donc ailleurs qu'il convient de chercher les raisons du procès fait aux professeurs agrégés.

Soulignons en passant la contradiction entre l'ouverture d'esprit invoquée par ceux qui se réclament de la recherche, et l'attitude sectaire qui anime certains de ses prétendus promoteurs, les plus extrémistes allant jusqu'à affirmer que la qualité d'agrégé serait même préjudiciable à l'exercice d'une activité de recherche, qu'elle disqualifierait ceux qui, docteurs, souhaiteraient devenir maîtres de conférences ou professeurs des universités.

Il est utile de rappeler ici la mission duale de l'université, qui figure d'ailleurs explicitement dans les statuts des enseignants chercheurs : la recherche et la diffusion de la connaissance.

En ce qui concerne la recherche, précisons qu'à côté d'un tout petit nombre de savants de premier ordre, véritables autorités scientifiques qui ouvrent la voie et donnent les caps à suivre, entre autres les prix Nobel de physique et les médailles Fields, pour nous limiter à des domaines scientifiques, l'activité de l'immense majorité des universitaires consiste à développer ou à appliquer les travaux initiés par ces grands savants. Voilà ce qu'il est convenu d'appeler, pour ce qui les concerne, l'activité de recherche.

L'enseignement universitaire consiste quant à lui, à diffuser et à intégrer ces travaux de recherche dans la formation des étudiants, voire à faire participer les étudiants eux-mêmes à l'élaboration de ces travaux : c'est ce que l'on

nomme l'enseignement par la recherche. Or, tout comme les enseignants chercheurs, les professeurs agrégés vont puiser aux sources premières et originales de la connaissance pour irriguer leur enseignement. Loin de n'être que le magasin des pensées d'autrui, ils façonnent cet enseignement à partir d'un matériau noble et brut chaque fois que c'est nécessaire. Nous en voulons pour preuve les articles, ouvrages, photocopiés originaux et supports de cours divers dont ils sont les auteurs, ou encore les conférences et autres colloques où ils interviennent.

La réussite au concours de l'Agrégation (externe) atteste et garantit la maîtrise en profondeur d'une discipline et de la méthode qui permet tout à la fois d'acquérir et de rendre accessibles de nouveaux savoirs, parfois en débordant du cadre initial de cette discipline. D'ailleurs, si l'Agrégation avait un caractère secondaire, les épreuves de ce concours porteraient sur un programme d'enseignement secondaire, comme celles du CAPES (certificat d'aptitude au professorat dans l'enseignement secondaire). Or, en plus d'être un authentique concours national (jury collégial et anonymat des candidats), l'Agrégation porte sur des épreuves de nature universitaire, dont personne ne peut sérieusement contester le niveau. Nul risque de secondarisation de l'enseignement supérieur par les agrégés, donc. A l'inverse, il faut dénoncer la véritable secondarisation qui consisterait à infliger aux universitaires aguerris que sont les professeurs agrégés la tutelle de collègues enseignants chercheurs souhaitant redorer leur lustre par l'obligation d'allégeance de talentueux «disciples». Au demeurant, certains spécialistes n'hésitent pas à solliciter lesdits professeurs, car ceux-ci ont une culture générale et une vue d'ensemble de leur discipline.

Il est donc grand temps que cessent ces campagnes de diffamation et de dénigrement

dont les professeurs agrégés sont la cible, et que ceux-ci soient reconnus, ès qualité, comme des universitaires à part entière.

Le Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur (SAGES) a réagi énergiquement à une pétition récente contre le recrutement soi-disant massif de professeurs agrégés dans l'enseignement supérieur. Notre syndicat a réagi non par réflexe corporatiste, mais dans l'espoir de convaincre les uns et les autres que l'Université n'est pas une chasse gardée, encore moins un champ de bataille, et que tous les talents doivent pouvoir s'y exercer dans une nécessaire et bénéfique complémentarité. Le vrai débat doit porter sur la mission de l'Université et sur les moyens pour la mettre en oeuvre.

Nous sommes invités ici à un exercice difficile, dans un pays où l'on a coutume de penser que la défense de ses intérêts passe nécessairement par la négation de ceux d'autrui, où différence et altérité sont souvent ressenties comme une menace à sa propre identité, où, enfin, on ne tolère la contradiction et la diversité qu'à la seule condition qu'elles demeurent marginales et sans effet. Les professeurs agrégés, contrairement à leurs détracteurs, ne prétendent pas être les seuls à pouvoir répondre efficacement aux exigences de l'enseignement supérieur. Cependant ils ont pris conscience du rôle spécifique et donc indispensable qui est le leur à l'Université. Ils aspirent au dialogue, à la concertation, et bien sûr à la sérénité, sans laquelle rien ne se construit. Ils souhaitent que leurs talents, mis au service de l'Université, soient enfin pleinement reconnus. Ils n'exigent rien d'autre qu'une définition équitable et juste de leur rôle et de leur position à l'Université. Cette demande est légitime : il faudra bien que, tôt ou tard, elle soit prise en compte!

**Thierry Kakouridis
& Denis Roynard**

Le SAGES représente et défend les professeurs agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur. C'est sa mission première.

Mais ce n'est pas tout !

Il permet et encourage tout échange de commentaires, réflexions, idées, et expériences professionnelles. Si vous souhaitez partager les vôtres avec vos collègues (activités d'enseignement et/ou administratives, activités associatives, problèmes relationnels, etc.), faites-le savoir ! Ecrivez un article, que nous publierons dans un prochain « FORUM DES ADHERENTS » .

**ADHÉRER,
C'EST AUSSI
PARTAGER !**

◆ La presse parle du SAGES

Article dans La Provence

◆ Le Forum des Adhérents

DES HUMANITES DANS LES FORMATIONS SCIENTIFIQUES : L'EXEMPLE DU DEPARTEMENT « LANGUES, CULTURE, COMMUNICATION » DE L'ENSTA⁷

Depuis une dizaine d'années, un certain nombre d'intellectuels - parmi lesquels des savants - ont relancé la discussion sur les liens entre humanités et sciences. Alors que l'on a longtemps cru infranchissable la frontière entre les premières ("sciences de l'homme", "sciences sociales", "sciences molles", menacées sans cesse par la subjectivité) et les secondes ("sciences au sens strict du terme", "sciences de la nature", "sciences dures", fondées sur la plus solide objectivité), on revient aujourd'hui à des positions favorisant sinon la réconciliation fusionnelle, du moins le compromis ou le dialogue.

La coupure est d'ailleurs relativement récente : on sait que l'Antiquité ou la Renaissance ne séparaient pas ces deux types d'approche de la réalité, et Lucrèce pouvait écrire au I^{er} siècle avant notre ère un immense poème (*De la nature des choses*) considéré longtemps comme un traité scientifique aux théories dignes du plus grand intérêt, tandis que Léonard de Vinci imaginait au XV^e siècle des machines tout en poursuivant une oeuvre de peintre. C'est avec les Lumières que va naître la séparation, laquelle ne fera que s'aggraver au siècle suivant, dominé par le positivisme. Plus exactement, la démarche scientifique de la

physique ou de la biologie devient le modèle de toute méthode de compréhension du réel (qu'il s'agisse de la psychologie humaine, de la société ou de l'histoire). Du coup, assurée de son hégémonie, la Science se détourne sans complexes de son ancienne soeur.

Les choses sont en fait moins simples, et l'épistémologie, discipline philosophique, est bien née du besoin de porter un regard critique sur la pratique scientifique. Henri Poincaré notait déjà l'intérêt des études classiques pour la

« A l'heure où les échanges se font à l'échelle planétaire et où les entreprises exigent de leurs cadres une extrême mobilité, une école doit, en amont, préparer ses élèves à faire face à tout ce qui ne relève pas de la technologie pure ».

formation de l'esprit scientifique dans un ouvrage de

1911, *Les sciences et les humanités*. Quant aux savants artistes, on pourrait en citer à l'infini : pour ne s'en tenir qu'à la littérature contemporaine, Alain Robbe-Grillet ou Jean Echenoz ont commencé leur carrière comme ingénieurs avant d'embrasser la carrière des Lettres, -et le premier, figure majeure de ce que l'on a appelé dans les années cinquante le "Nouveau Roman", doit en partie à sa formation initiale son style si particulier.

Mais si la question des retrouvailles entre sciences et humanités se pose avec une acuité toute particulière aujourd'hui, c'est que les conditions d'exercice de la science et de toutes les professions qui, de près ou de loin, ont un lien avec la technique, ont changé. Les problèmes posés à l'aube du troisième millénaire par la mondialisation de l'économie et

des schémas sociaux, par le développement spectaculaire mais anarchique de certaines sciences (la physique nucléaire, la génétique, etc.), par la crise d'un certain modèle de l'entreprise ou par la fin du plein-emploi font que le rôle de l'enseignement supérieur doit être repensé -et tout particulièrement celui des écoles d'ingénieurs.

L'ENSTA, d'une certaine manière, a fait partie des écoles pionnières : en effet, comme l'a montré le colloque "Humanités et grandes écoles" organisé à Lyon en novembre 1996, une réflexion commence à être menée dans la plupart des établissements français, mais une école comme l'ENSTA peut s'enorgueillir d'en être déjà à l'heure des premiers bilans. Cela fait huit ans que fonctionne le département "Langues, Culture, Communication", et l'on est en mesure non seulement de définir des objectifs, mais aussi de décrire les modalités concrètes de leur mise en oeuvre.

I Les objectifs d'une formation humaniste des élèves-ingénieurs.

Aujourd'hui, un cursus d'ingénieurs ne saurait se réduire à un enseignement scientifique et technique. Pourquoi ?

A) L'ingénieur doit être un manager rapide et mobile.

L'ingénieur d'aujourd'hui est inséré dans un réseau complexe de décisions et de responsabilités. Il a affaire à des interlocuteurs multiples, d'horizons professionnels et culturels différents, et doit être capable d'assumer des tâches diverses (conception d'un projet, direction d'une équipe, contrôle de la qualité, etc.). A l'heure où les échanges se font à l'échelle planétaire et où les entreprises exigent de leurs cadres une

⁷ Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (Paris)

extrême mobilité, une école doit, en amont, préparer ses élèves à faire face à tout ce qui ne relève pas de la technologie pure.

On le voit, l'ingénieur ne peut plus se contenter de miser sur une hyper-spécialisation. Les qualités qu'on attendra de lui seront aussi des qualités d'analyse et de synthèse, ainsi que de communication. Savoir repérer rapidement les données d'un problème, identifier les objectifs mais aussi les obstacles -financiers, techniques, humains-, organiser la mise en oeuvre concrète d'un programme : tout cela fera partie du travail de l'ingénieur -que ce soit au sein d'une même entreprise ou, à l'échelle d'une vie professionnelle, dans des entreprises successives.

B) L'ingénieur doit être un citoyen soucieux d'éthique.

On est souvent étonné de constater que les élèves ignorent à peu près tout de la vie civique. Or, parallèlement à la mondialisation, se développent des réflexes identitaires et un repli -pas nécessairement négatif, d'ailleurs- sur les communautés. Une entreprise doit être capable de s'intégrer et de participer à la vie locale, et le futur cadre ne peut rester indifférent au fonctionnement de la cité -d'autant que, d'une certaine manière, il existe des analogies structurelles entre la cité et l'entreprise.

A la dimension citoyenne, s'ajoute celle de l'éthique. Ethique des sciences, éthique des affaires : le mot-concept est à la mode, mais il convient de prendre au sérieux ce qui n'est pas seulement une affaire de bonne conscience. Moraliser le monde du travail n'est après tout pas une tâche indigne -même si elle peut sembler idéaliste. Savoir réfléchir aux conséquences d'un progrès scientifique ou technologique, considérer le personnel comme une association d'êtres humains et non un simple ensemble d'exécutants, avoir un

rapport pas totalement vicié à l'argent et au profit, se soucier de l'environnement : tout cela fait partie aussi des devoirs du futur ingénieur.

C) L'ingénieur doit être un individu cultivé, ouvert et bien dans sa peau.

L'épanouissement personnel du futur ingénieur est le dernier objectif que nous nous fixons, mais il va de soi que ce n'est pas le moindre ; on pourrait même dire que sans cette composante, les premiers objectifs décrits sont voués à l'échec.

N'oublions pas que nos élèves arrivent à l'ENSTA après une rude période d'enfermement studieux en classes préparatoires. L'intérêt pour l'actualité et le monde extérieur, le souci de soi -au sens le plus riche de l'expression- ont été passablement étouffés pendant deux ou trois ans, et le rôle d'une grande école est aussi de les réactiver. De manière générale, il est absolument nécessaire que l'élève retrouve (ou découvre...), à travers les arts et la littérature, l'irremplaçable plaisir que donne la fréquentation des oeuvres ou des grands textes. Comme l'a souligné avec vigueur Michel Serres, c'est dans les oeuvres d'art ou philosophiques que les grandes questions auxquelles nul ne peut se soustraire, comme l'amour, la solitude, la douleur ou la mort, trouvent leur formulation la plus forte.

Il faut donner à ces futurs adultes les moyens de perdre leurs complexes vis-à-vis des oeuvres de l'esprit, car elles seules peut-être sont capables de nous aider à vivre lorsque tout se tait ou, pour le dire avec désinvolture, lorsque les systèmes -technologiques ou politiques- ou bien les machines se grippent. Le rôle d'une école -d'ingénieurs ou autre- est d'abord de former des hommes, ensuite de servir les entreprises. En développant leur sens esthétique, en s'initiant à des domaines qui leur étaient

jusqu-là inconnus et qu'ils pourront approfondir par la suite à leurs moments perdus, ces jeunes gens se dotent des armes qui leur permettront d'atteindre à une authentique liberté. Or sans cette liberté, aucune activité professionnelle -si lucrative soit-elle- ne peut s'exercer avec une pleine efficacité.

II L'organisation et le fonctionnement du département "Langues, Culture, Communication".

Créé en 1989, le département LCC a pour vocation d'établir des passerelles entre langues vivantes, culture générale "humaniste" et enseignement des techniques d'expression et de communication écrite et orale. Les objectifs définis ci-dessus ont permis de déterminer quatre grands axes pédagogiques : l'ouverture à l'international, le développement d'une démarche critique, l'exercice du goût et du sens esthétique, le travail sur les diverses formes du discours et de la parole.

A) La formation à l'international.

1) Les langues étrangères.

L'ENSTA, consciente de l'absolue nécessité de s'adapter à la nouvelle donne de l'économie et du marché du travail, désormais fondés sur la mobilité et l'internationalisation des échanges, accorde une importance exceptionnelle à l'enseignement des langues vivantes. On peut en résumer les composantes ainsi :

- dix langues enseignées;
- deux langues vivantes obligatoires, dont l'anglais ;
- un niveau minimum en anglais (score de 520 points au moins au TOEFL) ;
- des stages linguistiques à l'étranger (dans des universités ou des instituts de langues : entre autres, l'Université de Berkeley, l'Ecole des Mines de Madrid, l'Université de Saint-Petersbourg, le Département d'étude de l'arabe de l'Ambas-

sade de France au Caire, le *Kyoto International Center for Languages* à Kyoto, l'Université de Sienne) ;

-des stages à l'étranger d'immersion dans l'entreprise au cours de l'été suivant la première année d'études (dans la restauration rapide à Saint-Pétersbourg, dans un hôtel au nord de Tokyo, à l'Institut français de Valencia et, il y a quelques années, dans les ateliers du Théâtre d'art de Moscou).

Les élèves sont évalués très régulièrement, sous la forme d'exposés oraux, de petits tests de contrôle continu, d'examens écrits et d'entretiens oraux en tête-à-tête avec leur professeur. L'école dispose d'une régie audio-visuelle qui reçoit des chaînes de télévision du monde entier, ce qui permet aux élèves et aux enseignants d'utiliser abondamment journaux télévisés, documentaires, reportages et films en version originale. La presse internationale, grâce aux abonnements de la bibliothèque de l'ENSTA, est régulièrement lue et commentée en cours.

Les cours de langues sont très largement ouverts sur les aspects culturels et artistiques (en deuxième année, des cours thématiques sont proposés en anglais sur la société américaine ou la littérature anglo-saxonne contemporaine), mais le futur immédiat de l'ingénieur n'est pas oublié : en première année, une séance de trois heures est consacrée à la rédaction en anglais de CV et lettres de motivation, tandis qu'en deuxième année les élèves peuvent choisir un cours d'anglais des affaires.

2) L'ouverture à l'international dans les séminaires de culture.

De manière générale, tous les séminaires proposés dans l'enseignement dit "de culture" sortent d'une façon ou d'une autre du cadre strictement hexagonal, et permettent aux

élèves de rafraîchir leur mémoire ou de découvrir, à l'occasion d'une séance, un cinéaste géorgien, un écrivain polonais ou un philosophe danois. Ce sont des enseignements souvent pluri-culturels. Certains des séminaires sont fondamentalement ouverts sur la sphère internationale. C'est ainsi qu'un séminaire de géopolitique porte sur le nouvel ordre mondial de l'après-guerre froide et sur les principales zones de tension de la planète ; un séminaire plus spécifiquement centré sur le Moyen-Orient aborde également des questions de géopolitique, et peut être couplé avec un séminaire consacré à la littérature, la musique, la religion, etc. du monde arabo-islamique. Si l'on ajoute que le séminaire d'études bibliques est mené en anglais par un enseignant américain, on voit que l'enseignement de culture participe pleinement à la dimension internationale de la formation à l'ENSTA.

B) Le développement d'une démarche critique.

Un ancien élève de l'Ecole, actuellement cadre à Reims, nous confiait récemment le bon souvenir qu'il gardait des cours de culture. "Ce n'est pas un cours de culture générale, ce sont des séminaires très précis, on s'attache à un domaine restreint, on l'explore de près; on apprend à penser autrement". Proposer d'autres approches de la réalité, tout en fournissant des clefs permettant l'accès à chaque discipline : voilà ce à quoi prétend, par exemple, le séminaire d'histoire de la philosophie, à l'occasion duquel les concepts d'action, de responsabilité, de loi morale sont interrogés au travers des grands textes de l'héritage occidental. Le séminaire "Textes hébraïques et tradition juive" veut également introduire, par une étude des grands moments du Pentateuque, à la tradition encore vivante de l'exégèse, moyen à la fois de se repérer dans notre fonds religieux judéo-chrétien, mais

aussi de développer singulièrement une pensée symbolique reposant sur l'analyse des signes.

D'une façon générale, l'enseignement de culture cherche à associer, sur des exemples précis, l'acquisition de repères et l'exercice d'une pensée à la fois autre et exigeante. D'où l'importance accordée à l'histoire ou à la démarche historique (deux séminaires), tout autant qu'à la réflexion sur le monde contemporain (géopolitique) ou les institutions politiques en France. D'où aussi la place faite au recul anthropologique qui nous apprend à observer nos propres habitudes culturelles comme on questionnerait celles d'un étranger, qu'il s'agisse d'explorer la persistance du modèle mythologique dans nos sociétés prétendument rationnelles (séminaire "Mythologies d'hier et d'aujourd'hui") ou d'interroger notre pratique du regard (séminaire "L'image, le regard, le spectateur"). Le séminaire d'introduction à la psychanalyse, quant à lui, à travers l'analyse des textes fondamentaux de cette discipline-phare du XXe siècle, offre aux élèves la possibilité de réfléchir sur l'identité -la leur aussi bien que celle d'une collectivité.

On n'oublie pas une dimension fondamentale que devrait garder l'élève-ingénieur : un rapport lucide à la science. Trop souvent négligées, l'épistémologie et l'histoire des sciences permettent pourtant de porter un regard critique sur la pratique scientifique et de la mettre en perspective. Comme le soulignait récemment Jean-Pierre Dupuy, une science sans mémoire est vouée à un aveuglement ruineux qui la cantonnerait dans une hyper-technicité la condamnant à terme à une relégation au second plan. Le séminaire consacré à la place du sujet dans les sciences entend jouer ce rôle de garde-fou.

C) L'exercice du goût et du sens esthétique.

A leur arrivée à l'ENSTA, les élèves issus du concours commun ont à choisir un séminaire portant sur un domaine artistique. Après deux ou trois années difficiles et très spécialisées en classes préparatoires, il est bon qu'ils puissent s'ouvrir à la littérature, la peinture, le théâtre, le cinéma ou la musique -d'autant que la chance exceptionnelle d'être à Paris permet à l'ENSTA de développer une pédagogie originale, reposant entre autres sur des visites de musées, des rencontres avec des comédiens ou la vision de spectacles multiples et variés.

Les élèves sont invités en outre à mettre en pratique leur créativité : un atelier d'écriture débouche sur la rédaction de nouvelles ; un atelier "arts plastiques" permet de réaliser des peintures ou des sculptures en vue de la décoration du gala annuel ; des cours de piano (classique et jazz) et de viole ainsi qu'un atelier de calligraphie (arabe et latine) complètent la formation.

D) S'exprimer, communiquer.

Tout cela, bien évidemment, ne serait pas grand-chose si, au terme de ces études, les élèves n'avaient pas les moyens d'en rendre compte et de le transmettre.

1) Exposés et mémoires.

Nous veillons constamment à ce que les élèves formulent clairement et rigoureusement leur pensée. Les séminaires de culture, ainsi que les cours de langues, reposent en grande partie sur les exposés oraux que font les participants en public et qui lancent véritablement la séance, puisque celle-ci consiste en partie en une reprise systématique de l'exposé par le professeur.

Le travail écrit revêt une importance considérable à l'ENSTA : Très régulièrement, les élèves sont amenés à rédiger des commentaires de textes ou d'oeuvres, à composer des

dissertations ou des mini-mémoires de recherche. L'intérêt de ces derniers est triple : d'une part, ils obligent les élèves à élaborer une bibliographie et à effectuer un premier travail de critique des documents ; d'autre part, ils les forcent à construire une problématique ; enfin, ils les mettent face au redoutable devoir de communiquer par écrit et de manière détaillée leurs analyses. Une séance de "remise à niveau" orthographique est organisée en première année : les règles orthographiques proprement dites y sont revues, ainsi que les questions de disposition typographique et de ponctuation.

A noter que, dans le cadre de l'enseignement par la recherche, et depuis cette année dans le cas des Projets Personnels en Laboratoire, quelques travaux de recherche de longue haleine sont entrepris, débouchant sur des mémoires d'une centaine de pages qui valent souvent largement un mémoire de maîtrise universitaire (y compris dans des domaines comme les sciences politiques, la littérature ou l'esthétique).

2) La communication dans la vie professionnelle.

Mais le futur cadre ou manager doit aussi être préparé à un type de communication spécifique au monde de l'entreprise. C'est pourquoi des stages thématiques sont proposés aux élèves :

*en première année pour les élèves issus du concours commun, et en deuxième année pour les admis sur titres, les officiers, les polytechniciens et les élèves étrangers du programme ERASMUS, un stage d'initiation à la prise de parole en public, au travail en équipe, à la négociation et à la prise de décision. Jeux de rôles, présentations orales filmées, exercices de relaxation et de respiration, etc. sont au menu de ces stages.

*en troisième année, des stages de préparation au recrutement : la rédaction de CV et de lettres de motivation et la simulation d'entretien avec un spécialiste du recrutement permettent d'avertir les élèves des pièges à éviter ainsi que de définir un projet personnel et une orientation de carrière.

Par ailleurs, en première année, le stage de communication prépare les élèves à la mise en oeuvre d'un projet collectif : reportage sur un métier ou un lieu, conception d'un voyage de promotion, enquête sur une personnalité, un cahier des charges très précis leur étant fourni. Un mémoire d'une douzaine de pages et une soutenance publique permettent à un jury d'évaluer les compétences des élèves dans le domaine de la communication écrite et orale.

On le voit, les ambitions sont vastes, mais les moyens alloués pour la mise en oeuvre de ce programme ont permis de faire du département "Langues, Culture, Communication" un des départements de ce type les plus souvent cités en référence. Nous espérons qu'il en sera ainsi encore longtemps et que cette ouverture des élèves-ingénieurs à la dimension humaine sera bientôt considérée comme naturelle et allant de soi.

Pascal AYOON, Agrégé de lettres modernes, et **Romain PIANA**, Agrégé de lettres classiques, responsables du département LCC.

ENSTA
26 boulevard Victor
75015 PARIS

Mél : ayoun@ensta.fr